

Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !

Déclaration du groupe Agriculture

L'installation est un sujet fondamental, très complexe dans ses subtilités techniques. Pour le groupe de l'agriculture, c'est une affaire vécue au quotidien, sur les plans personnel et professionnel, depuis les débuts de notre engagement.

Dans le contexte actuel, le renouvellement des générations est une condition indispensable à la souveraineté alimentaire et à la résilience de notre agriculture. Il est absolument nécessaire d'avoir une politique de soutien à l'installation forte et ambitieuse. Le groupe partage, avec le rapporteur, un objectif : celui d'installer toujours plus d'agriculteurs.

Nous partageons également un certain nombre de constats et de propositions.

Il faut renforcer l'accompagnement humain et financier des jeunes tout en mettant l'accent sur le caractère mutipartenarial d'un parcours à l'installation. Dans, ce cadre, les différents dispositifs doivent mieux se concerter et se compléter.

Les enjeux du foncier sont également soulignés dans cet avis. Tout ce qui permettra de réduire l'artificialisation des terres et de sécuriser l'accès au foncier doit être encouragé. Les dispositifs de repérage et de portage ainsi que le renforcement du contrôle des structures nous paraissent indispensables.

Enfin, on ne peut traiter d'installation sans parler de transmission. Les accompagnements fiscal et social du cédant sont notamment des mesures indispensables dont traite cet avis.

Nous aurions souhaité, et nous l'avons souvent exprimé en section, que la question de l'attractivité de l'agriculture et de ses métiers soit largement traitée. On ne peut pas accueillir de nouveaux porteurs de projet ou même seulement amener des jeunes à se poser la question de devenir agriculteurs si on n'aborde pas la pérennité d'une activité économique et aussi la prise en compte des conditions et du cadre de vie. Le sujet n'a pas été suffisamment abordé selon nous. En revanche, nous regrettons que la section n'ait pas pu se mettre d'accord sur les moyens à engager pour parvenir à plus d'installations.

Sur la dotation jeune agriculteur (DJA), reculer son accessibilité à 50 ans est une erreur à ne pas commettre. L'accompagnement humain peut bénéficier à tous les publics mais le soutien financier doit être réservé aux plus fragiles, c'est à dire aux plus jeunes. L'étendre jusqu'à l'âge de 50 ans ferait prendre le risque d'une dilution de l'enveloppe budgétaire de quasiment 50%. Il faut donc distinguer, comme le propose Jeunes agriculteurs, un espace « *jeune installé* » et « *nouvel agriculteur* ».

Nous avons également émis des réserves, lors de nos débats en section, sur la création de nouvelles instances de gestion du dispositif. Cela créerait paradoxalement plus de contraintes, plus de complexités et plus de lourdeurs ; cela serait d'autant plus regrettable que la gestion actuelle fonctionne.

L'installation doit être lisible et attractive pour tous les porteurs de projet. C'est le rôle de l'État d'en garantir la cohérence au niveau national.

Malgré les réserves exprimées, le groupe s'est prononcé majoritairement pour.